

DOCUMENT A CONSERVER



Les bons réflexes...
...face aux risques

LE MOT DU MAIRE

La commune d'Allonne, comme bien d'autres, peut être soumise à la survenance d'un événement exceptionnel mettant en danger la population. La sécurité des personnes étant l'une des priorités de la Municipalité, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs) vous présente les mesures de prévention et protection répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

Sachez que, même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement de opérations de secours.

Christian SADOWSKI



QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

« Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, inopinée, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique et dont les conséquences pour la population sont dans tous les cas tragiques en raison du déséquilibre brutal entre besoins et moyens de secours disponibles. » Haroun TAZIEFF, ingénieur agronome, géologue, volcanologue (1914-1998)

Un événement potentiellement dangereux est un aléa, il ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Les différents types de risques majeurs sont : les risques naturels (inondation, tempête...) ; les risques technologiques (industriels) ; les risques de transports (personnes, matières dangereuses) et les risques sanitaires (épidémie).

SOMMAIRE

- I - Les risques naturels dans la commune
 - Le risque inondation.....
 - Conduite à tenir en cas d'alerte
- II -Les risques de transports
- Conduite à tenir en cas d'alerte
- III- Les risques sanitaires.....
- IV - Organisation de l'évacuation et de l'hébergement

I / Les risques naturels : le risque inondation par débordement de cours d'eau

PPRn Inondation Thérain aval prescrit le 09/04/2001 approuvé le 13/10/2005.

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle:

- **Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : arrêté du 29/12/1999**
- **Inondations et coulées de boue : arrêté du 03/04/2001**
- **Inondations par remontées de nappe phréatique : arrêté du 23/01/2002**

Habitations situées en zone inondable au regard du PPRI : cf page suivante

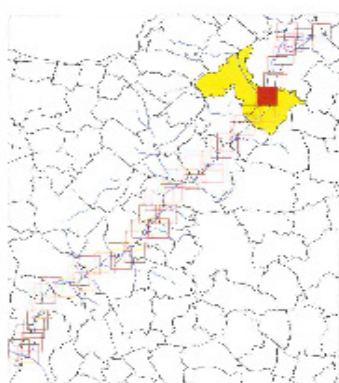
- **Site internet de la vigilance crues disponible 24h/24h : www.vigicrues.gouv.fr**
- **A partir de la vigilance orange, n° du répondeur vocal de la préfecture : 0810 811 320**

Comment se manifeste-t-il ?

On distingue trois types d'inondations :

- **La montée lente des eaux en région de plaine** par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- **La formation rapide de crues torrentielles** consécutives à des averses violentes.
- **Le ruissellement pluvial** dû à l'imperméabilisation des sols et aux pratiques culturales limitant l'infiltration des précipitations.

Au sens large les inondations comprennent également les inondations par ruptures d'ouvrages de protection (brèches dans les digues) et les inondations par submersion marine, dans les lacs et dans les estuaires. Ces dernières résultent de la conjonction de la crue des fleuves, de fortes marées et de situations dépressionnaires (régime de tempête).



Echelle : 1/5000

Juin 2005



0 100 200 m

..... Limites communales

~~~~~ Dignes recensées

xxx Hauteur d'eau maximum pour une crue centennale (m IGN 69)

60 Niveau des plus hautes eaux pour une crue centennale (m IGN 69)

— Cours d'eau, fossés, étangs

Zone d'Urbanisation Continue

Risque faible

Risque moyen

Risque fort

Risque moyen

Risque faible

Risque fort

Zones Urbanisées (Z.U.)

Risque faible

Risque moyen

Risque fort

Zones Naturelles (Z.N.)

Définition du Risque d'inondation

PPRI de la vallée du Thérain

à l'aval de Beauvais

Carte des risques

Communes de Thierdome

et Allonne

Ministère 08

## CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE

- ☐ Se mettre à l'abri,
- ☐ Ecouter la radio,
- ☐ Respecter les consignes.

AVANT

### Prévoir les mesures conservatoires :

- ☐ mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- ☐ couper l'électricité et le gaz,
- ☐ obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents,
- ☐ amarrer les cuves, etc,
- ☐ garer les véhicules hors zone inondable,
- ☐ faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.

PENDANT

### Mettre en place les mesures conservatoires ci-dessus :

- ☐ S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie,
- ☐ aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines),
- ☐ écouter la radio pour connaître les consignes à suivre (prévoir un transistor à piles),
- ☐ ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, leurs enseignants s'en occupent,
- ☐ ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours.

**N'entreprendre une évacuation** que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue.

**Ne pas s'engager sur une route inondée** (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est

des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

APRÈS

- ☐ désinfecter à l'eau de javel,
- ☐ **aérer,**
- ☐ chauffer dès que possible,
- ☐ **ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.**

➤ **Les bons réflexes :**



➤ Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



➤ Fermez le gaz et l'électricité



➤ Montez à pied dans les étages



➤ Ecoutez la radio  
➤ Respectez les consignes des autorités



➤ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



➤ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

## II / Les risques de transports de matières dangereuses

**Les voies de circulation suivantes sont concernées :**

- RD 1001
- RD 927
- A 16
- Avenue Saint Mathurin
- Les voies ferrées sont également concernées

## MESSAGES D'ALERTE

Un nuage toxique vient vers vous, en provenance de (soit route ou voie ferrée)

- Mettez vous à l'abri dans votre habitation ou quittez rapidement la zone mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule.
- S'il y a des victimes ne les déplacer pas, sauf en cas d'urgence vitale
  - Ecoutez la radio
- 
- **Restez attentif aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.**
- 

OU :

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

- N'oubliez pas de couper l'eau, le gaz, l'électricité avant de quitter votre domicile
- Munissez vous de vêtements de rechange, nécessaire de toilette, médicaments indispensables, papiers personnels, un peu d'argent.
- N'oubliez pas de fermer à clé votre domicile.
- Rejoignez le lieu d'accueil ( non et adresse du lieu) et suivez toutes les instructions du personnel communal.





Zones de maîtrise de l'urbanisation relative aux risques présents sur les canalisations de transport de matières dangereuses de GRTgaz

ALLONNE

Informations relatives aux ouvrages  
Canalisations

| Nom                         | DN  | PMS  | Année de pose | Traverse ou impacte la commune | Distances d'effets                   |                    |                    |
|-----------------------------|-----|------|---------------|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------|--------------------|
|                             |     |      |               |                                | Scénario de Rupture (rejet vertical) |                    |                    |
|                             |     |      |               |                                | ELS<br>(en mètres)                   | PEL<br>(en mètres) | IRE<br>(en mètres) |
| DN150-1962-CREIL-BEAUVAIS   | 150 | 39,6 | 1962          | Traverse                       | 15                                   | 20                 | 30                 |
| DN150-1962-CREIL-BEAUVAIS   | 150 | 39,6 | 1962          | Traverse                       | 15                                   | 20                 | 30                 |
| DN150-1962-CREIL-BEAUVAIS   | 150 | 39,6 | 1993          | Traverse                       | 15                                   | 20                 | 30                 |
| DN150-1962-CREIL-BEAUVAIS   | 150 | 39,6 | 2004          | Traverse                       | 15                                   | 20                 | 30                 |
| DN250-1977-BEAUVAIS-CUVILLY | 250 | 39,6 | 1977          | Traverse                       | 35                                   | 50                 | 70                 |
| DN250-1977-BEAUVAIS-CUVILLY | 250 | 39,6 | 1977          | Traverse                       | 35                                   | 50                 | 70                 |
| DN250-1977-BEAUVAIS-CUVILLY | 250 | 39,6 | 1993          | Traverse                       | 35                                   | 50                 | 70                 |

Nota : le plan d'assemblage ci-joint ne concerne que le réseau de transport de Gaz dont l'opérateur est GRTgaz.

## III / Les risques sanitaires

**Le maire** joue un rôle majeur en matière de sécurité publique et sanitaire, notamment pour la mise en œuvre des orientations décidées par les pouvoirs publics en cas de crise sanitaire majeure. Il se tient en liaison permanente avec le représentant de l'État et met en œuvre les dispositions du plan communal de sauvegarde (PCS). Il est chargé de participer et/ou de relayer les mesures d'assistance à la population : information, organisation de la distribution de médicaments, de consultations médicales à grande échelle, de vaccination de masse.

### Objectifs du PCS :

- **Porter assistance aux administrés**
- **Participer à la mise en œuvre des mesures de santé publique**
- **Limiter les risques de contagion**
- **Maintenir la capacité des services communaux à faire face à la crise**
- **Assurer la protection des acteurs communaux de la crise**

En cas de pandémie, les tâches indispensables au niveau communal concernent :

**la police administrative** : fermeture d'établissements d'enseignement et de crèches, obligation de port de masques, restrictions ou interruptions des transports publics,

**le maintien du lien social et sanitaire avec la population** : recensement des besoins des personnes, coordination du bénévolat, incitation à la solidarité de voisinage,

**le maintien des missions essentielles à la vie collective** : le ramassage des ordures ménagères, la production d'eau d'alimentation, le traitement des eaux usées, l'état-civil, le maintien du chauffage collectif, les services funéraires....

**la contribution à l'organisation de la vaccination pandémique dès que le vaccin sera disponible.**

L'organisation de la solidarité au niveau local constitue un domaine essentiel de l'action du maire, en s'appuyant sur la réserve communale de sécurité civile, les associations, les bénévoles de toutes origines dont il convient d'organiser l'action.

Face à une pandémie grave, la délégation des responsabilités devra s'exercer pleinement, à la fois dans un souci d'efficacité et de réponse rapide à l'urgence, mais aussi pour permettre aux niveaux supérieurs de se concentrer sur les problèmes pour lesquels leur intervention est indispensable.

## EPIZOOTIE FICHE ACTION

LIMITER LA PROPAGATION EN INFORMANT LA POPULATION :

- Diffuser aux administrés les informations de la DDSV à destination des propriétaires d'élevages,
- Apporter un concours actif au recensement des élevages réalisés par la DDSV (déclaration de détention de volailles et/ ou de gibier à plumes),
- Participer à la mise en œuvre des mesures d'isolement des élevages, en cas de suspicion d'Épizootie.



Direction départementale des services vétérinaires de l'Oise  
Service Santé et Protection Animales

## Information sur les mesures relatives aux MODALITES DE LA SURVEILLANCE DE LA MORTALITE DES OISEAUX SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Une surveillance de la mortalité des oiseaux sauvages est mise en place sur l'ensemble du territoire.

### *Déclaration des mortalités et collecte des cadavres d'oiseaux sauvages*

La DDSV enregistre systématiquement les déclarations reçues (date de l'appel, identité de la personne et numéro de téléphone, commune de découverte et lieu dit le cas échéant, nombre d'oiseaux et espèces supposées) et prend la décision de collecter ou non les cadavres signalés, en fonction de critères d'aide à la décision suivants :

On peut considérer qu'une série de mortalités est **anormale** et doit déclencher la collecte dès que l'on **découvre au moins 5 cadavres d'oiseaux d'une ou plusieurs espèces sur un même site** (sur un rayon d'environ 500m) et sur un laps de temps maximal d'une semaine.

Ces dispositions concernent tout le territoire :

### Cas particuliers :

Pour l'ensemble du territoire quel que soit le niveau de risque épizootique : la découverte d'un seul cadavre de **cygne** doit déclencher la collecte.

Dans les 98 **zones à risque particulier** dont la liste figure en parties 1 et 2 de l'annexe 5 de l'arrêté du 5 février 2007 susvisé et quand le risque épizootique se situe au niveau modéré ou à l'un des niveaux supérieurs, la découverte d'un seul cadavre d'oiseau de la famille des **anatidés** (canard, oie) doit déclencher la collecte.

• Dans les **zones de restriction** déjà établies à la suite de cas d'influenza aviaire hautement pathogène sur la faune sauvage ou de foyer concernant les volailles domestiques, la découverte d'un seul cadavre d'oiseau de la famille des **anatidés** ainsi que de tout cadavre d'oiseau appartenant à une espèce réputée fréquentant les espaces humides (**espèces aquacoles**) doit déclencher la collecte.

Au 01/08/2007 l'Oise ne fait pas partie des 98 zones à risque particulier et ne possède pas de zones de restriction.

### Modalités applicables dans l'Oise :

Ramassage si 1 cygne mort ou au moins 5 cadavres d'oiseaux de la même espèce ou de plusieurs espèces sur un même site (sur un rayon d'environ 500m) et sur un laps de temps maximal d'une semaine.

## ORGANISER UNE EVACUATION

Compte tenu de la complexité et des difficultés de mise en œuvre d'une évacuation, il est primordial de bien la préparer. Comme indiqué à la fin de la partie 1, il est même possible d'en prévoir certains aspects au stade de la réalisation du PCS.

### Préalables :

- \* définir et identifier la zone sinistrée (nombre, personnes avec difficultés de déplacement...),
- \* prévoir un système d'alerte de ces populations (haut-parleur sur un véhicule),
- \* recenser les points de rassemblement pour l'accueil des personnes évacuées,
- \* définir les axes d'évacuation vers les points de rassemblement,
- \* interdire l'accès à la zone à toute personne étrangère aux secours,
- \* restaurer et héberger les personnes évacuées (
- \* dès le début des évacuations, un recensement des familles quittant leur logement est à réaliser à l'aide d'un registre ou d'un tableau de bord dans lequel sera précisé le nouveau lieu de domiciliation ou le lieu d'hébergement pour celles qui peuvent se reloger par elles-mêmes,
- \* orienter les personnes qui ne peuvent se reloger par elles-mêmes vers des centres d'hébergement transitoire

### Organisation :

Une évacuation se déroule en deux temps :

- \*- Diffusion d'un message alertant la population de l'éventualité d'une évacuation (des modèles sont joints page suivante pour l'inondation et l'accident technologique),
- \* Evacuation proprement dite.

### Diffusion du message :

- \* Déterminer les secteurs où le message doit être diffusé en priorité,
- \* Déterminer les modalités de diffusion du message (véhicule avec porte-voix, diffusion par la radio...).

### Evacuation opérationnelle :

- \* Déterminer des équipes d'évacuation par secteur à évacuer,
- \* Déterminer les moyens spécifiques à mettre en œuvre afin d'évacuer les populations (si besoin, procéder à des réquisitions de moyens de transport (voir fiche page 26)), ainsi que les groupes scolaires et les ERP),
- \* Evacuer toutes les habitations situées dans le secteur déterminé. Il est nécessaire que les équipes d'évacuation connaissent la localisation des personnes à mobilité réduite qui ne pourraient pas répondre au porte à porte

Vérifier maison par maison que l'évacuation est effective (porte à porte, diffusion d'un nouveau message EMA, interrogation des voisins...),

Si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave,

Diriger les personnes évacuées vers les centres d'accueil.

## MESSAGE TYPE D'EVACUATION

### RISQUE INONDATION

Votre habitation étant en zone inondable, nous vous informons que suite aux inondations de la rivière une évacuation est envisageable. Une fois évacué, vous n'aurez plus temporairement la possibilité de revenir à votre domicile. Aussi, en attendant l'ordre définitif d'évacuation, nous vous demandons expressément de prendre les dispositions suivantes pour préparer celle-ci :

- \* fermez vos réseaux d'électricité, de gaz, d'eau et de chauffage,
- \* attachez vos objets encombrants et susceptibles de flotter,
- \* si vous ne les avez pas déjà montés, mettez les objets que vous souhaitez protéger et les produits qui pourraient être dangereux le plus haut possible,
- \* munissez-vous :
  - ◇ de vêtements de rechange,
  - ◇ d'un nécessaire de toilette,
  - ◇ de vos médicaments indispensables,
  - de vos papiers personnels,
  - d'un peu d'argent.

N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation une fois évacuée.

Soyez attentifs aux consignes qui vous seront données.

**TENEZ VOUS PRET A EVACUER DES QUE VOUS EN AUREZ RECU L'ORDRE**

## MESSAGE TYPE D'EVACUATION

### RISQUE TECHNOLOGIQUE

**TENEZ VOUS PRET A EVACUER DES QUE VOUS EN AUREZ RECU L'ORDRE  
N'ANTICIPEZ PAS CETTE CONSIGNE**

Nous vous informons que votre zone d'habitation se situe sur la trajectoire d'un nuage :

- ◇ toxique (1)
- ◇ radioactif (1)

apparu suite à un accident :

- ◇ majeur industriel (1)
- ◇ TMD (1)
- ◇ nucléaire (1)

survenu le : (2)

Une évacuation est envisageable.

Une fois évacué, vous n'aurez plus, temporairement, la possibilité de revenir à votre domicile. Aussi, en attendant l'ordre définitif d'évacuation, nous vous demandons expressément :

\* De vous munir :

- de vêtements de rechange,
- d'un nécessaire de toilette,
- de vos médicaments indispensables,
- de vos papiers personnels,
- d'un peu d'argent.

\* De ne pas oublier de fermer à clé votre habitation, une fois évacuée.

Soyez attentif aux consignes qui vous seront données.

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) Date et site à préciser

## ORGANISATION DE L'HEBERGEMENT TRANSITOIRE

### L'objectif est de :

- Prendre en charge les personnes évacuées,
- Prévoir leur hébergement et leur nourriture,
- Réconforter ces personnes et recenser leur nombre,
- Rendre compte au maire de la situation.

### Comment ?

Choisir les centres d'accueil les mieux adaptés à la situation (proches du lieu du sinistre, voir liste faite partie 3 A/ Soutien à la population),

Ouvrir les centres d'accueil et prévoir une équipe d'accueil,  
Faire acheminer le matériel nécessaire à l'accueil des personnes déplacées

|                                        | Moyens humains                                                                                                                   | Moyens matériels                                                                                                                         |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Aspect administratif</b>            | Secrétariat pour l'accueil et l'orientation (voir page 33)                                                                       | Micro-ordinateur, photocopieur, téléphone, fax ou radio afin d'assurer les transmissions (voir page 30)                                  |
| <b>Aspect matériel</b>                 | Personnel technique communal                                                                                                     | Chaises, couvertures, sanitaires (WC, lavabos,...)<br>Matériel de fléchages et balisage                                                  |
| <b>Aspect psychologique et médical</b> | Assistante sociale<br>Assistante maternelle (pour les enfants en bas âge)<br>Secouristes<br>Médecin<br>Psychologue ou infirmière | Moyens d'affichage<br>Matériel nécessaire pour délimiter des espaces confidentiels (espace médical, écoute,...)<br>Jeux pour les enfants |

### Rôle de l'équipe d'accueil :

- Organiser la distribution de boissons chaudes dans un premier temps puis de repas,
- Prévoir des biberons, petits pots... et des changes pour les enfants en bas âge,
- Prévoir une assistance pour les personnes isolées ne pouvant se suffire à elles-mêmes (personnes âgées, personnes invalides, enfants, personnes handicapées...),
  - Demander si possible de l'aide à des associations caritatives qui ont l'habitude de gérer ce type de crise,
- Prévoir une équipe médicale,
- Assurer les premiers soins aux victimes et évacuer vers les centres médicaux les blessés graves nécessitant des soins plus importants.

## S'INFORMER, C'EST ETRE PRET

### LES FREQUENCES FM DES RADIOS

#### **Allonne - A16 (60)**

107.7 FM Nord : 107.7

#### **Beauvais (60)**

- Chante France : 90.9
- Contact (France) : 88.3
- Europe 1 : 104.7
- FMC Radio : 89.7
- France Info : 105.5
- Fun Radio : 101.9
- Mercure : 93
- MFM Radio : 98.5
- Nostalgie : 90.4
- NRB : 106.8
- NRJ Beauvais : 89.2
- Voltage FM : 96.9
- Radio Classique : 101.1
- Radio Notre-Dame/Fréquence Protestante : 100.7
- Radio Nova : 101.5
- Radio Orient : 94.3
- RFM : 103.9
- Rire & Chansons : 97.3
- RMC : 103.1
- RTL : 104.3
- RTL2 : 105.9
- Skyrock : 95.9
- Virgin Radio : 103.5

### LES SITES INTERNET UTILES

**Site interministériel d'information et de prévention sur les risques majeurs :**

**[www.prim.net](http://www.prim.net)**

**Site internet de la Préfecture de l'Oise**

**[www.oise.pref.gouv.fr](http://www.oise.pref.gouv.fr)**

**Site internet de Météo France**

**[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)**

**Site internet de Vigicrues**

**[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)**

### CONTACTS UTILES

**Préfecture**

**☎ 03.44.06.12.34 / 03.44.06.11.55**

### **Numéros de téléphone d'urgence**

**Pompiers : 18**

**Police : 17**

**SAMU : 15**

**N° européen de secours (téléphone portable) : 112**

**Météo France : 0892.68.02.60 ou 05.67.22.95.00**



# Vigilance



**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

# S'informer grâce à la carte de vigilance de Météo-France

## LE BON RÉFLEXE : S'INFORMER RÉGULIÈREMENT

La carte de vigilance de Météo-France vous permet de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique ou hydrologique dangereux peut toucher votre département. Il est donc nécessaire de la consulter régulièrement pour être bien informé.

## POURQUOI ?

L'objectif de la carte de vigilance de Météo-France est de vous aider à prendre les bonnes décisions au bon moment. Des mesures simples et concrètes peuvent protéger votre vie et celle de vos proches mais aussi limiter les dégâts matériels.

La carte fonctionne avec 4 couleurs qui indiquent le niveau de risque

-  Rouge : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
-  Orange : Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
-  Jaune : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
-  Vert : Pas de vigilance particulière.

## QUAND ET COMMENT ?

Elle est actualisée au moins 2 fois par jour à 6h00 et à 16h00.

En cas de situation orange ou rouge :

- l'actualisation est faite à chaque fois que cela est nécessaire ;
  - des bulletins de suivi précisent régulièrement l'intensité, l'évolution et l'heure de fin du phénomène.
- Vous pouvez les consulter sur le site [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) et, pour le risque de crues, sur [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr).

Elle est disponible sur les applications pour I-Phone, smartphones (Android et Nokia).

Les chaînes de télévision et les stations de radio relaient également les informations.

Par simple précaution ou lorsque vous pratiquez une activité exposée aux conditions météorologiques ou hydrologiques, pour vos déplacements en voiture, etc. n'hésitez pas à consulter la carte de vigilance et les bulletins émis sur [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) et [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr).

ERROR: undefined

OFFENDING COMMAND: q!U5Aq!U5Aq!U5Aq!U5Aq!U5Aq!U5Aq!U5Aq!U5Aq!U5Aq!U5Aq!U5Aq!U5Aq!U

STACK: